



# E-Revue

Journal électronique de l'Association Africaine du Commerce des Semences

Septembre 2005

Dans cette édition :

- **La préparation du congrès annuel de l'AFSTA en bonne voie**
- **Harmonisation des systèmes des semences dans les Etats membres de la CEDEAO**
- **Les experts semenciers adoptent des systèmes des semences harmonisés pour la SADC**
- **La découverte des récepteurs d'hormone des plantes pourrait donner une meilleure récolte**

## LA PREPARATION DU CONGRES DE L'AFSTA 2006 EN BONNE VOIE

Comme l'Assemblée Générale de l'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) du 18 mars 2005 à Yaoundé, Cameroun a décidé, le sixième congrès annuel de l'AFSTA sera tenu à l'hôtel « Imperial Resort Beach » à Entebbe, Ouganda du 28 au 31 mars 2006. Le Comité National d'Organisation (CNO) a beaucoup travaillé pour préparer cet événement international annuel de l'industrie semencière africaine pour que le congrès réponde aux attentes de tout le monde. Le CNO voudrait inviter cordialement toutes les parties prenantes des semences à soutenir l'industrie semencière africaine en étant présent au congrès 2006. Nous croyons fort que vous ne manquerez pas cette opportunité pour visiter l'Ouganda pour profiter de sa beauté et de voir son industrie semencière qui est dynamique. Il sera aussi une occasion pour faire des contacts et/ou renforcer les relations commerciales avec les semenciers. En plus des thèmes importants qui feront partie du programme du congrès de l'AFSTA 2006, des séminaires seront organisés le 28 mars 2006 pour renforcer la compétence de l'industrie semencière africaine. Les thèmes de cette formation seront soigneusement sélectionnés en collaboration étroite avec les organisations internationales et les associations régionales semencières. Dans le but de servir mieux les membres de l'AFSTA et

les participants, l'enregistrement au congrès de l'AFSTA 2006 sera géré par le Secrétariat de l'AFSTA à Nairobi. Ce dernier fera des efforts pour assurer que cette innovation répondra aux attentes de tous les participants. L'enregistrement en ligne sera disponible et le paiement des transactions financières pour le congrès par carte de crédits sera possible.

Tous les détails sur l'AFSTA congrès 2006 seront bientôt disponibles au site web de l'AFSTA : [www.afsta.org](http://www.afsta.org).

**Mlle Joséphine Okot, Présidente du CNO du congrès de l'AFSTA 2006**

## HARMONISATION DES SYSTEMES DES SEMENCES DANS LA ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO

Dans le cadre de la mise en œuvre de s politique agricole (PAU), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) initiait l'harmonisation des réglementations semencières dans des Etats membres en janvier 2004 avec les soutiens de l'Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation des Nations Unies (FAO), le Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement Agricole (IFDC) et le Réseau des Semences et des Matériels de Plantations Ouest Africain (WASNET). Basé sur les conclusions et les recommandations de son premier atelier régional tenu du 27 au 29 janvier 2004 à Dakar, Sénégal, l'UEMOA a proposé deux documents pour les réglementations harmonisées pour le

contrôle et la certification des semences et pour le catalogue régional des variétés. Ces deux documents ont été validés par les Etats membres de l'UEMOA lors d'un atelier du 25 au 26 novembre 2004 à Lomé, Togo. Par la suite, on a besoin d'étendre le programme d'harmonisation pour couvrir tous les 15 Etats membres de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) après l'adoption de sa politique agricole en janvier 2005.

La politique agricole de la CEDEAO est articulée sur trois axes d'interventions complémentaires à savoir (1) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture, (2) la mise en œuvre le régime commercial intracommunautaire et (3) l'adaptation du régime du commerce externe selon les circonstances spécifiques du secteur agricole. Un des éléments clé pour le premier axe d'intervention est l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre de réglementations commun pour assurer une concurrence raisonnable entre les producteurs et les distributeurs des intrants agricoles tout en protégeant les agriculteurs et les consommateurs des abus et des pratiques dangereuses.

Les espèces prioritaires identifiées et qui seront prises en considération pour le programme d'harmonisation sont les suivantes :

- **Céréales** : le riz, le maïs, le sorgho et le mil.
- **Légumineuses** : l'arachide et le niébé.
- **Racines et tubercules** : le manioc, l'igname et la pomme de terre.
- **Espèces maraîchères** : la tomate et l'oignon.

Pour commencer, la CEDEAO, en collaboration avec divers partenaires régionaux et internationaux, a organisé un atelier technique du 15 au 16 septembre 2005 à Accra, Ghana auquel les experts semenciers des 7 pays qui ne sont pas membres de l'UEMOA (ceux qui n'ont pas participé à l'atelier de Lomé de novembre 2004 à Lomé, Togo) et les représentants

de la Guinée Bissau (absents aussi à l'atelier de Lomé) ont participé activement pour examiner les deux documents. Leurs contributions seront prises en considération pour que le document final soit élaboré. Pour éviter les contradictions dans la même sous-région, le programme d'harmonisation en cours du Comité Permanent Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a été considéré et une collaboration étroite entre toutes les parties concernées a été renforcée pour une meilleure coordination.

Ensuite, la CEDEAO organiserait un autre atelier auquel els experts semenciers des 15 Etats membres participeront pour valider les documents finals. Il aurait lieu du 15 au 16 décembre 2005 à Lomé, Togo.

**Justin Rakotoarisaona**  
**Secrétaire Général de l'AFSTA**

### **LES EXPERTS SEMENCIERS ADOPTENT DES SYSTEMES DES SEMENCES HARMONISES POUR LA SADC**

Le réseau de sécurité semencière de la SADC (Communauté de Développement de l'Afrique Australe) ou le SSSN a pris la responsabilité pour l'harmonisation des systèmes des semences tels que l'homologation des variétés, la certification des semences, l'assurance de qualité et les questions phytosanitaires, qui amélioreront le mouvement des semences entre les pays membres de la SDAC quand ils sont appliqués. Cela promouvra le commerce des semences et la disponibilité des semences de qualité pour les paysans et partant, le développement agricole de la SADC. Les experts semenciers, pendant leur réunion du 8 au 9 juillet 2005 à Lusaka, Zambie se sont mis d'accord sur les systèmes des semences harmonisés proposés pour la SADC et le SSSN a été mandaté pour envoyer ces propositions aux Secrétaires Généraux, aux Directeurs de la Protection des Végétaux et aux responsables de la politique et la planification des Ministères de l'Agriculture pour être examinés à leur niveau. Le processus de consultation des ces autorités a déjà commencé par les

visites de l'Angola, de l'Afrique du Sud, de la Zambie, et du Zimbabwe et le reste des Etats membres sera visité au mois d'octobre, y compris Madagascar qui a été admis comme membre de la SADC au mois d'août 2005. Un atelier est programmé pour ces autorités le 8 et le 9 décembre 2005 à Maputo, Mozambique pour discuter des conventions techniques en vue d'adopter les étapes suivantes.

Le SSSN a élaboré des propositions techniques pour l'harmonisation des réglementations semencières pour les domaines suivants :

### **Le Système d'homologation des variétés**

Divers systèmes d'homologation des variétés utilisés dans les Etats membres de la SADC retardent et empêchent l'homologation des variétés. Ceci empêche aussi les agriculteurs d'avoir accès aux nouvelles variétés et leur choix des variétés est très limité. En plus, le système est onéreux, duplique l'effort et retarde le retour aux investissements.

Le système propose pour l'homologation des variétés cherche à renforcer la procédure d'homologation des variétés dans la région de la SADC pour profiter aux agriculteurs et aux propriétaires des variétés. On peut citer comme caractéristiques du système :

- (i) Le SSSN, au nom et sous la supervision de la Direction de l'Alimentation et des Ressources Naturelles et Agricoles (FANR) du Secrétariat de la SADC, sera désigné pour gérer ce système régional d'homologation des variétés de la SADC pendant sa formation;
- (ii) L'essai et l'homologation des variétés seront faits dans deux pays au moins pour deux saisons, y compris le pays où la demande a été déposée, par des organisations (publique ou privée) agricoles compétentes et indépendantes en tenant compte des environnements plus larges communs pour les pays;

- (iii) Le SSSN enregistrera dans le catalogue des variétés de la SADC les variétés et elles peuvent être utilisées dans tous les Etats membres de la SADC pour éviter les nouveaux tests de ces variétés. Une variété aura seulement besoin d'être testée et homologuée une fois et sera utilisée dans la région.

### **Système de Certification et d'Assurance de Qualité**

Les experts semenciers se sont mis d'accord pour adopter un système de certification des semences commun dans la SADC qui est basé sur le système de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). Cela fait que les Etats membres de la SADC auront une procédure de test et une nomination communes comme indiquée dans le tableau ci-dessous :

<b>Classe semence</b>	<b>Code</b>	<b>Produite à partir de</b>	<b>Couleur étiquette</b>
Pré-base	A	Semence de souche	Blanche avec bande violette
Base	B	Pre-base ou semence de souche	Blanche
Semence certifiée (1 <sup>er</sup> Gén.)	C1	Base ou de classe plus haute	Bleue
Semence certifiée (2 <sup>e</sup> Gén.)	C2	C1 ou de classe plus haute	Rouge
Semence de Qualité Déclarée	SQD	Remplit des exigences spéciales	Vert

Pour la mise en oeuvre du système de certification, les experts semenciers ont proposé aussi des normes minimums.

### **Système pour les questions phytosanitaires**

Les experts en question phytosanitaire dans la région ont révisé pour le commerce des semences les maladies qui sont actuellement à contrôler pour l'import et l'export. Ils ont montré que la plupart de ces maladies sont communes pour les

Etats membres de la SADC et elles ne sont pas transmissibles par les semences et n'ont pas d'importance économique. La liste des maladies à vérifier pour le commerce des semences régional a été élaborée. La liste est très réduite et les inspecteurs auront seulement à vérifier peu de maladies. Ceci accélère le processus de vérification aux points d'entrée.

**Par M. Daniso Mbewe, Base des données et information de la SADC**

### **LA DECOUVERTE DES RECEPTEURS D'HORMONE DES PLANTES POURRAIT DONNER UNE MEILLEURE RECOLTE**

Les plantes produisent leurs propres hormones quand elles croissent, se développent et répondent aux stimuli environnementaux. Un de ces stimuli est la gibbérelline qui peut induire, entre autres, la germination des semences, l'élongation des tiges, l'expansion des feuilles, la maturation des pollens et la floraison. Comment la gibbérelline a été fabriquée a été déjà bien étudié et caractérisé. Toutefois, comment elle est détectée et transmise pour induire la croissance des plantes est encore un mystère. Dans la dernière édition de Nature, Miyako Ueguchi-Tanaka et ses collègues trouvent que "GIBBERELLIN INSENSITIVE DWARF1 encode un récepteur soluble pour la gibbérelline." Comme les sélectionneurs des plantes préfèrent souvent des variétés des céréales semi courtes pour doubler leur production de graines et comme ces variétés sont souvent déficientes en gibbérelline, de telle découverte peut aider les scientifiques à produire des plantes à plus haut rendement. En déterminant les séquences des gènes dans les riz mutants, ils trouvaient un gène appelé *GID1* dont la séquence était similaire aux gènes qui appartiennent à une famille d'hormone réceptrice et ils présumaient que ce gène coderait pour les récepteurs de gibbérelline qui permettraient aux cellules des plantes à détecter la présence de l'hormone. Ils trouvaient aussi que la sous expression du gène entraîne un

sérieux rabougrissement du riz avec des feuilles larges vertes foncées alors que la surexpression aboutissaient à un riz grêle, typique des plantes qui contiennent trop de dose de gibbérelline. Lire l'article supplémentaire au lien suivant : <http://www.nature.com/nature/journal/v437/n7059/full/437627a.html>.

**Source : CropBiotech Update of ISAAA, 23<sup>rd</sup> Septembre 2005.**

#### **Calendrier des évènements :**

- **17 au 19 octobre 2005:** Formation sur l'Accord de Transfert de Matériel et sur la coexistence des semences GM et non-GM suivie par la rencontre avec les centres de recherche internationaux (CGIAR) à Nairobi, Kenya, organisé par l'AFSTA.
- **20 au 21 octobre 2005:** Réunion des membres du CA de l'AFSTA à Nairobi, Kenya organisées par l'AFSTA.
- **7 au 10 novembre 2005:** Congrès de l'APSA 2005 à Shanghai, Chine.
- **15 au 16 décembre 2005:** Atelier sur la biotechnologie moderne à Tunis, Tunisie.
- **26 au 27 janvier 2006:** Atelier de l'ISTA sur la Pureté, Nakuru, Kenya.

#### **ÉQUIPE D'ÉDITION :**

- Justin Rakotoarisaona, Secrétaire Général de l'AFSTA
- Susan Miyengi, Assistante de l'AFSTA

#### **Désistement :**

**L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) a pris toute précaution pour la précision des informations données par son Secrétariat, mais elle n'accepte aucune responsabilité pour des erreurs qui pourraient toutefois exister dans ce journal. Les articles écrits par les auteurs ne peuvent pas nécessairement refléter les points de vue du Secrétariat de l'AFSTA, de son CA ou ses membres.**

\*\*\*\*\*

**L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA)**

**P.O Box 2428 - 00202 KNH Nairobi – Kenya**

**Tel: (+254-20) - 272 7860 / 272 7853**

**Fax: (+254-20) - 272 7861**

**E-mail: [afsta@afsta.org](mailto:afsta@afsta.org)**

**Site web: [www.afsta.org](http://www.afsta.org)**